



L'Action Régionale, 30 novembre 2011/- Il est ardu de mesurer l'ampleur du phénomène de maltraitance envers les aînés puisque peu osent dénoncer leur abuseur.

Souvent, l'abuseur entretient une relation de confiance avec sa victime. «Cela vient compliquer le processus de dénonciation, car la personne âgée ne veut pas parler. Dans le cas d'un membre de la famille, on parle carrément d'omerta», soutient Jean-Marc Bouchard, agent de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent.

Quand la maltraitance est le fait d'enfants ou de petits-enfants, la victime a souvent tendance à garder le silence par culpabilité. «Nous avons déjà vu des gens se dire qu'ils méritent ce qu'il leur arrive puisque ce sont eux qui ont élevé leur abuseur. Ils préfèrent subir plutôt que de perdre un membre de leur entourage», mentionne la titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés, Marie Beaulieu.

La négligence est dans l'œil de celui qui la regarde

La dénonciation peut être également compliquée par le fait que beaucoup d'aînés ne réalisent pas qu'ils vivent un abus.

Mme Beaulieu se souvient notamment d'un cas où, après avoir complété le questionnaire, une femme âgée paraissait troublée. «En répondant à nos questions, la dame s'est rendue compte qu'elle ne pouvait pas compter le soutien immédiat de ses proches en cas d'urgence, même s'ils demeurent tout près, raconte-t-elle. En alternant des mesures objectives et des questions subjectives, nous avons constaté que bien qu'ils vivent des situations de négligence, plusieurs individus ne se sentent pas négligés, ou l'inverse.»

Hypothèse partagée par la présidence de la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) Rive-Sud-Suroît, qui dessert notamment Chambly et Saint-Basile. «Souvent, les gens ne voient pas la situation qu'ils vivent comme un abus. Quand on leur explique que cela peut constituer un cas de maltraitance, ils réalisent dans quelle position ils se trouvent», affirme Francine Aubin-Cyr.

Elle ajoute que parfois, c'est l'abuseur qui n'est pas conscient du traitement qu'il fait subir à l'aîné. La présidente se souvient d'une dame âgée de 82 ans qui participait aux dîners mensuels de son organisation et qui demandait à apporter les restes pour recevoir son fils le lendemain. «Selon elle, son fils ne viendrait plus si elle n'avait rien à lui offrir. Le fils en question refusait également d'attendre après elle quand il venait chercher sa mère, alors elle restait dehors le temps qu'il arrive, même en hiver. Savait-il à quel point ses demandes étaient exigeantes pour sa mère?» demande-t-elle.

Sensibiliser pour mettre fin aux abus

La Régie de police, conjointement avec la FADOQ, offre une série de conférences aux gens du 3e âge pour les sensibiliser à la problématique de la maltraitance. Selon Mme Aubin-Cyr, des dénonciations ont déjà eu lieu à la suite de telles conférences. Les personnes ont été redirigées vers les bonnes ressources afin d'être aidées.

Aborder le sujet des abus peut être éprouvant pour certains aînés qui en sont victimes. Du temps où la Régie de police présentait une pièce de théâtre à propos de la maltraitance envers les aînés, M. Bouchard se souvient que certaines personnes avaient quitté avant la fin de la représentation. «Elles se sentaient trop affectées par la pièce parce qu'à quelque part, elles s'y étaient reconnues», dit-il.

Lien à l'article original : http://monteregieweb.com/main+fr+01_300+Une_loi_du_silence_qui_pese_sur_nos_aines.html?JournalID=35&ArticleID=732979

{jcomments on}